

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

PAR LA SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS DU QUÉBEC

À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SPÉCIALE SUR LES PROFESSIONS

JANVIER 1972

Qu'est-ce que la Société des traducteurs du Québec?

La Société des traducteurs du Québec a été constituée par lettres patentes le 27 mai 1943. Depuis lors, elle s'est toujours efforcée, dans la limite de ses pouvoirs, de favoriser l'avancement culturel et professionnel de ses membres et de défendre l'intérêt du public sans pour autant revêtir le caractère d'une véritable corporation professionnelle. Devant l'évolution de la situation, suscitée d'une part par l'accroissement du volume des traductions, et d'autre part, par la sensibilisation accrue du public à l'égard de la qualité de la langue, la nécessité d'organiser la profession sur des bases plus solides s'est fait sentir de façon aiguë.

C'est pourquoi en 1967, les membres du Cercle des traducteurs -- association concurrente fondée le 22 juillet 1959 -- et ceux de la Corporation des traducteurs professionnels du Québec -- autre association concurrente fondée le 17 avril 1957 -- ont décidé de renoncer à leur société respective pour adhérer en bloc à la Société des traducteurs du Québec qui regroupe désormais la grande majorité des traducteurs professionnels.

La Société des traducteurs du Québec compte 766 membres, dont 354 membres agréés et 412 membres adhérents qui aspirent au titre de "traducteur agréé" et qui doivent réussir, dans un délai de cinq ans, l'examen d'agrément de la Société.

La Société maintient des liens étroits avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario et avec la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau-Brunswick. Elle est société constituante du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada et affiliée par son entremise à la Fédération Internationale des Traducteurs.

La S.T.Q. collabore directement à la rédaction de la revue META, organe professionnel à diffusion internationale, publiée par les Presses de l'Université de Montréal.

Qu'est-ce que la traduction?

La profession de traducteur est l'une des plus anciennes du monde, puisqu'on peut en faire remonter l'origine aux temps bibliques. C'est grâce aux traducteurs qu'au cours des âges ont pu être communiquées de peuple à peuple des philosophies, des religions, des littératures et des découvertes scientifiques qui ont enrichi les

civilisations et fait progresser l'humanité. Au XXe siècle, et surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale, les progrès réalisés dans le domaine des communications et des techniques de diffusion ont facilité le rapprochement des peuples au moment même où il devenait impérieux pour les Etats et les entreprises d'être rapidement informés des découvertes scientifiques. Pour ne citer qu'un exemple, le nombre des revues techniques russes traduites aux Etats-Unis a décuplé au lendemain du lancement du premier Spoutnik. Cette évolution a eu pour effet de créer une vaste demande de traducteurs dans tous les domaines de l'activité humaine.

Au Québec, la traduction joue évidemment un rôle de premier plan en raison de la coexistence de deux communautés linguistiques différentes. La communauté francophone du Québec, en particulier, du fait de sa situation géographique et économique, doit constamment faire appel à la traduction pour communiquer et commercer avec ses voisins. Ici, comme ailleurs dans le monde, la traduction est un trait marquant de notre ère de la communication.

Essentiellement, la traduction est une activité professionnelle qui a pour objet de transposer d'une langue en une autre la teneur d'un message, sa tonalité et son esprit tout en tenant compte des caractères essentiels et idiomatiques de la langue d'arrivée. On voit donc que le simple mot-à-mot, qui usurpe parfois le nom de traduction ne saurait être à aucun titre considéré comme un véritable travail de traduction.

Quels sont les critères d'exercice de la profession?

Pendant longtemps, il suffisait d'être bilingue pour s'improviser traducteur. De nos jours, on exige de plus en plus que le traducteur se soit préparé à sa tâche par des études spécialisées et qu'il détienne un diplôme dans sa discipline. A l'heure actuelle, l'Université de Montréal offre un cours de trois ans, après le D.E.C., conduisant à un baccalauréat spécialisé et, depuis l'an dernier, une maîtrise avec spécialisation technique. L'Université Laval, pour sa part, offre une licence correspondant au baccalauréat spécialisé de l'Université de Montréal.

Si l'on exige de plus en plus de préparation de la part du traducteur, c'est qu'on découvre enfin la grande complexité de son activité. Le traducteur doit posséder de ses langues de travail une connaissance très supérieure à la moyenne, non seulement pour comprendre le message qu'il doit rendre jusque dans ses moindres nuances, mais pour exprimer, de façon correcte, claire et idiomatique, un message conçu dans une optique souvent très différente de celle de la langue d'arrivée, sans être captif des structures de la langue de départ.

La difficulté de transposer dans une langue des réalités qui lui sont étrangères ou du moins peu familières a fait dire au professeur Jean Darbelnet de l'Université Laval que le traducteur doit avoir de sa langue maternelle -- seule langue dans laquelle il doit normalement traduire -- une connaissance supérieure à celle de l'écrivain, qui lui n'a pas à se plier à un moule de pensée, à un éclairage de la réalité souvent très différents des habitudes culturelles de sa langue maternelle.

En pratique, cette difficulté impose au traducteur la nécessité d'être un spécialiste de sa langue maternelle: il doit avoir une connaissance profonde de ses structures, de sa grammaire et de sa terminologie, c'est dire que le niveau des connaissances exigées implique une formation universitaire.

En raison de l'évolution de notre société québécoise, le traducteur est de plus en plus appelé à travailler dans des domaines scientifiques et techniques hautement spécialisés. La culture générale, qu'on a toujours considérée comme préalable à l'exercice de la profession, ne suffit plus aujourd'hui. Le traducteur, pour faire face aux exigences nouvelles de sa profession, doit désormais acquérir une véritable formation scientifique et technique dans les secteurs où il est appelé à travailler. Encore ici, le niveau de formation exigé ne peut être qu'universitaire.

Relations avec le public

L'expérience prouve que les clients du traducteur sont souvent peu en mesure d'apprécier la valeur réelle de son travail, soit à cause de leur manque de connaissances linguistiques, soit à cause du niveau scientifique ou technique du texte. On peut difficilement trouver dans une même personne ces deux ordres de connaissances.

De plus, pour des raisons socio-économiques connues, on sait que les traductions se font au Québec dans une proportion de 80 p. 100 de l'anglais au français. Ces traductions sont souvent faites pour le compte d'Anglo-Canadiens ou d'Anglo-Américains qui ne connaissent pas un mot de français et, qui plus est, ignorent souvent ce que peut être un système linguistique différent du leur. Dans ces conditions, ils sont tout à fait incapables de juger de la qualité de la traduction qui leur est fournie et se trouvent donc à la merci du premier amateur venu. On peut imaginer sans peine le parti que les chevaliers d'industrie peuvent tirer de pareille ignorance. Certains clients ont déjà payé des sommes astronomiques pour des traductions faites par des personnes sans formation et à peine bilingues.

Sur le plan technique et scientifique, pour les traductions vers le français, le problème de la terminologie se pose de façon particulièrement délicate. En effet, le traducteur est souvent le premier à devoir traduire en français les innovations techniques de nos puissants voisins. Dans cette optique, son apport au français, langue de travail, apparaît comme primordial. Les traducteurs professionnels, par la formation qu'ils reçoivent à l'université et par l'insistance que la profession met sur la rigueur terminologique, sont en mesure de répondre à ce besoin. Il faut en effet souligner que l'imprécision présente ici un double risque: l'incompréhension du message (avec tous les dangers que cela peut comporter quand il s'agit, par exemple, de posologie en pharmacie ou de modes opératoires dans l'industrie) et l'implantation d'une terminologie erronée qu'il faudra ensuite redresser à grands frais.

Omniprésence de la traduction

Ces dangers s'amplifient du fait de l'omniprésence de la traduction en milieu québécois, rançon normale de notre situation géographico-économique, mais l'influence des techniques massives de diffusion donne à ce phénomène une ampleur inconnue jusqu'ici. La presse, la radio, la télévision, et aussi la publicité qui utilise abondamment tous ces supports, sont largement alimentées par la traduction.

En publicité, par exemple, de 80 à 90 p. 100 des messages publicitaires sont traduits de l'anglais¹.

En télévision, pour une semaine type de l'été 1969², les deux stations de Montréal ont diffusé aux heures de pointe (entre 19h et 22h), sur un total possible de 42 heures, 18 heures d'émissions doublées en français, soit plus de 40 p. 100.

Les journaux, pour leur part, s'alimentent en grande partie aux agences de presse anglo-saxonnes dont les dépêches sont traduites ou adaptées de l'anglais. Le service français de la presse canadienne est un service de traduction. En dehors des techniques massives de diffusion, les principales sources de publication en langue française au Québec sont les textes administratifs, les publications de l'Etat et les manuels scolaires.

Les textes émanant du gouvernement fédéral sont traduits presque à 100 p. 100. Certes, la situation diffère pour les textes émanant du gouvernement provincial. Mais, même là, l'influence de la langue de départ se fait sentir. Les textes de loi en particulier portent souvent l'empreinte plus ou moins prononcée d'interférences linguistiques.

Les manuels scolaires aussi sont abondamment traduits. Au niveau des écoles normales, 5,2 p. 100 des manuels en usage sont des traductions; au niveau des CEGEP, la proportion passe à 12,3 p. 100. Mais le plus important à noter, c'est qu'on n'arrive pas à traduire les manuels en usage: 39,6 p. 100 de la totalité des livres utilisés pour la formation des maîtres sont écrits en anglais et ne sont pas traduits. Au niveau des CEGEP, 59 p. 100 des manuels et ouvrages de référence sont en langue anglaise³.

L'importance de la qualité

Si notre situation nous contraint à traduire, elle nous oblige également, sous peine d'une aliénation profonde ou d'une dégradation culturelle inquiétante, à bien traduire.

Il ne fait pas de doute que les mauvaises traductions sont le cheval de Troie de l'anglicisation du français au Québec. Sur les 200 fautes les plus courantes de la presse écrite et parlée, relevées par une équipe de traducteurs⁴, 90 p. 100 sont des anglicismes répandus par de mauvaises traductions.

Sur le plan de la terminologie technique, les mauvaises traductions ont contribué à créer un vocabulaire parallèle au vocabulaire en usage dans la francophonie. Ainsi, en assurance sur la vie, sur les 223 expressions du vocabulaire fondamental diffusé par les Cahiers de l'Office de la langue française⁵, 85 expressions fautives sont en usage, soit près de 40 p. 100. Il en est de même dans presque tous les secteurs d'activité.

Le plus grave, c'est encore la désarticulation de la pensée qui se produit par le truchement de traductions ineptes. La multiplication de ces inepties à des millions d'exemplaires risque d'entraîner l'appauvrissement intellectuel de notre population. En effet, l'insuffisance des moyens d'expression engendre la faiblesse de la pensée.

Si la traduction qui se fait au Québec n'atteint pas bientôt un palier de qualité satisfaisant, il n'est pas sûr que le patrimoine linguistique de la majorité des Québécois ne se détériore au point de devenir un sous-produit qui ne pourrait être qu'un facteur d'infériorisation pour notre peuple.

Vers une traduction de qualité

La qualité de la traduction suppose la qualité des traducteurs. Tant qu'on ne disposera pas d'un moyen permettant de reconnaître officiellement et légalement leur compétence, on laissera oeuvrer les chevaliers d'industrie, on incitera les bilingues à se consacrer traducteurs sans préparation ni compétence, on ouvrira la porte à tous les abus décrits plus haut. Comme la mauvaise monnaie chasse la bonne, les mauvais traducteurs chassent les bons. On se trouve alors toujours au même point: il faut susciter des initiatives pour réparer les conséquences de l'amateurisme érigé en système. Il faut faire des campagnes de français pour corriger les inepties que les mauvais traducteurs continuent à répandre et à imposer.

Les mauvaises traductions sont le plus souvent l'oeuvre de personnes qui s'improvisent traducteurs. Par exemple, il y a quelques années on a fait grand état de la mauvaise qualité des manuels scolaires traduits. Or 80 p. 100 de ces manuels étaient l'oeuvre de non-traducteurs⁶. Dans les milieux anglophones de l'industrie et du commerce au Québec, il arrive que les ingénieurs, les techniciens et les autres spécialistes francophones doivent consacrer une partie importante de leur temps à des travaux de traduction. Pourtant la très grande majorité d'entre eux n'ont pas la compétence pour faire ce genre de travail.

Il importe au tout premier chef, si l'on veut mettre un terme au règne de l'amateurisme en traduction, que la profession bénéficie d'une reconnaissance officielle. Il faut que le public, client et consommateur, sache qu'il y a moyen d'avoir des traductions de qualité, mais qu'elles ne peuvent être le fruit de l'improvisation. Sans un minimum de pouvoirs légaux, sans une reconnaissance officielle de l'Etat, la Société des traducteurs restera toujours impuissante à défendre les intérêts du public devant les déprédations des traducteurs improvisés et des amateurs peu consciencieux.

Attribution d'un titre réservé

Une donnée apparaît incontestable: il se fait et il se fera toujours beaucoup de traduction au Québec. C'est de la qualité de cette traduction que dépendra en grande partie la qualité du français parlé et écrit au Québec. Or, comment assurer la compétence des traducteurs si l'on ne dispose d'aucun instrument efficace pour la faire reconnaître? Notre objectif n'est pas de monopoliser la traduction, ni d'en fermer l'accès à quiconque. Ce que nous voulons, c'est un moyen de fournir au public une garantie raisonnable de la valeur d'un titre, celui de traducteur agréé.

Déjà la Société des traducteurs du Québec s'efforce de donner cette garantie en soumettant ses membres à un examen d'agrément dont la correction est effectuée par des universitaires et des traducteurs en exercice. Mais seule la protection légale du titre pourra donner une efficacité réelle à ses efforts. Il est trop facile dans le contexte actuel de s'improviser traducteur pour qu'une telle facilité ne donne prise aux abus les plus graves: soit l'exploitation d'une clientèle pouvant difficilement apprécier à sa juste valeur la qualité du service fourni, soit l'altération du patrimoine linguistique de 80 p. 100 des Québécois.

En plus de ces conséquences à caractère social, il y a dans la traduction une dimension éthique non négligeable. Les erreurs dans la traduction de modes d'emploi, de processus opératoires, de notices d'entretien impliquent des conséquences désastreuses, non seulement financièrement, mais aussi pour la santé et le bien-être des usagers. Une posologie mal traduite est une menace directe à la santé; une notice d'entretien mal traduite peut entraîner l'usure prématurée de la machine et menacer la sécurité des opérateurs.

Notre système législatif, notre système judiciaire exigent la présence de traducteurs compétents si l'on ne veut pas léser les droits fondamentaux de nos deux communautés linguistiques.

Enfin, les traducteurs sont appelés à traduire souvent des textes de nature confidentielle, tant dans le secteur public (politiques de l'Etat, rapports secrets, rapports de commissions d'enquête, dossiers confidentiels) que dans le secteur privé (secrets de fabrication, rapports confidentiels de gestion, dossiers du personnel, etc.). La gravité des préjudices résultant de l'infraction au secret professionnel appelle une forme de contrôle à laquelle répond très bien l'attribution d'un titre réservé aux termes du projet de loi 250.

CONCLUSION

Il semble donc que les connaissances requises du traducteur, la difficulté de porter un jugement sur ses activités professionnelles, le caractère souvent personnel des rapports avec ses clients, la gravité du préjudice ou des dommages que ceux-ci peuvent subir en l'absence de tout contrôle et le caractère souvent confidentiel des renseignements auxquels il a accès, justifient, aux termes de l'article 21, l'attribution d'un titre réservé.

Toutes ces raisons se doublent d'un nouvel impératif par suite de la politique du gouvernement d'implanter le français comme langue de travail. La réalisation de cet objectif risque d'être compromise si la société québécoise ne peut compter sur un corps professionnel de traducteurs dont la compétence est dûment attestée par l'attribution d'un titre réservé.

-
1. Communication de Maurice Watier, Colloque de l'Office de la langue française, tenu à Montréal, les 27-28-29 mars 1969.
 2. Du 2 au 8 août 1969, CBFT a présenté 7½ heures d'émissions doublées sur 21 heures d'antenne. Du 9 au 16 août 1969, CFTM-TV a présenté 10½ heures d'émissions doublées sur 21 heures d'antenne.
 3. Nos manuels scolaires à l'heure de Toronto, U.S.A., in l'Education québécoise vol. I, No 2, novembre 1967, p. 12.
 4. Dubuc, R.: Objectif 200, Montréal, Leméac, 1972, 132 p.
 5. De Grandpré, Jean-Paul: Vocabulaire bilingue des assurances sur la vie, Québec, Office de la langue française, 1969.
 6. Haumont, Roland: Causerie donnée à l'Université de Montréal en décembre 1967.